

**MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN  
 HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018**

Nombre de Conseillers Municipaux :	33
Présents :	28
Pouvoir(s) :	05
Absent(s) :	00

Le mardi 27 mars 2018 à 19 H 00, le Conseil municipal de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud LAFON, Maire.

**PRESENTS** : Arnaud LAFON, Béatrix HEBRARD de VEYRINAS, Patrick PARIS, Marie-Thérèse MAURO, Guy RIEUNAU, André FOURNIE, Marie-Laure CHAUVIN-SICOT, Irène BACLE, Patrick LEMARIE, Marie-Hélène CHAUVELON, Laurent MASSARDY, Camélia ASSADI-RODRIGUEZ, Jimmy CLAEYS, Georges FOURMOND, Odile BIGOT, Jean-Philippe DEVIDAL, Christelle DERETZ, Pierre PRINI, Sara IRIBARREN, Marc TONDRIAUX, Sylvie BORIES, Bernard BAGNERIS, Marc SALVAN, Héliène ROUCH, Bérengère DOERLER, Patrick PRODHON, Patrice TOURNON, Bernard GARRAFOUILLET.

**POUVOIRS :**

Véronique MAUMY	donne pouvoir à	Marie-Thérèse MAURO
Franck KRITCHMAR	donne pouvoir à	Arnaud LAFON
Valérie PICAT	donne pouvoir à	Béatrix HEBRARD de VEYRINAS
Joël BETTIN	donne pouvoir à	Patrick PARIS
Béatrice ARMANDARY	donne pouvoir à	Marie-Laure CHAUVIN-SICOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène CHAUVELON

**Délibération n°35 : Budget Primitif Bâtiments locatifs – Exercice 2018**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Budget Primitif « Bâtiments locatifs » de la Ville de Castanet-Tolosan pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 ont été approuvés ce jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reprendre le résultat de clôture 2017 tel qu'approuvé ce jour, au Budget Primitif 2018, et d'approuver par chapitre le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-joint :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	MONTANT
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
011 Charges à caractère général	3 250,00 €
66 Charges financières	14 600,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	3 300,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 150,00 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
002 Excédent de fonctionnement reporté	8 818,84 €
75 Autres produits de gestion courante	12 331,16 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 150,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
001 Déficit d'investissement reporté	34 121,09 €
16 Remboursement d'emprunts	38 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	564 800,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>637 421,09 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
024 Cessions	600 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	3 300,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	34 121,09 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>637 421,09 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour et 7 voix contre (Marc TONDRIAUX, Sylvie BORIES, Bernard BAGNERIS, Hélène ROUCH, Bérengère DOERLER, Marc SALVAN, Patrick PRODHON) :

- **REPREND** le résultat de clôture 2017 tel qu'approuvé ce jour, au Budget Primitif 2018,
- **APPROUVE** par chapitre le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-joint.

Fait à Castanet-Tolosan, le 28 mars 2018

Le Maire,  
Arnaud LAFON

